

qui les publieront dans leur édition du matin. Nous nous sommes entendus sur ce point.

Nous n'avons pas l'intention d'aborder pour le moment d'autres questions que celle de la ratification des accords et celle du remaniement de la carte électorale. Dans ce dernier cas, il ne s'agit que d'une formalité, puisque tout le travail est renvoyé à un comité. Il faudra opérer certaines modifications à la loi d'acaise, pour la rendre conforme aux changements apportés au tarif des douanes et modifier certains règlements administratifs concernant l'impôt sur le revenu, mais la loi elle-même ne sera que sensiblement touchée. Selon que la Chambre le voudra ou non, elle pourra étudier certaines questions administratives émanant des ministères.

Ensuite, après la ratification des accords commerciaux dont je viens de parler, il y aura l'examen du rapport de la commission royale des chemins de fer et du transport. Ce rapport a été remis aux imprimeurs le jour même où nous l'avons reçu, mais comme il y a certains graphiques qui ne sont pas encore complets, on ne pourra le déposer sur le bureau de la Chambre avant mardi. Nous espérons cependant pouvoir le faire ce jour-là. C'est un document de grande importance, et quand la Chambre en aura pris connaissance, nous pourrions voir ce qu'elle en pensera et présenter un bill en conséquence. Ce bill est déjà prêt. La question de savoir si nous le pousserons plus loin que la deuxième lecture, ou si nous attendrons après la reprise de la session dépendra entièrement des conclusions que les honorables députés formeront après l'avoir lu avec soin et avoir pesé les effets possibles des propositions de la commission.

Nous pensons qu'il vaut mieux, dans l'intérêt général, limiter pour le moment la discussion aux sujets que je viens d'indiquer. Les honorables députés qui ont examiné les procès-verbaux de la Chambre ont vu que j'ai donné avis que lundi prochain je ferai la motion suivante:

Que le, et après le lundi 10 courant et chaque jour ensuite, les avis de motions du Gouvernement et les projets de loi du Gouvernement aient priorité sur toutes les autres affaires, sauf sur les questions des députés et sur les demandes de documents.

L'adoption de cette motion aura pour effet de donner la priorité aux affaires de l'initiative du Gouvernement, à l'exception des questions et des demandes de documents. Tous les membres de cette Chambre doivent désirer que le Parlement termine son travail le plus rapidement possible, en tenant compte des exigences de l'accomplissement de notre devoir public. Nous ajournerons ensuite la session. Si la motion que je viens de lire est adoptée, nous nous proposons de la rescinder dès la reprise de la session qui continuera tout comme si la

première partie n'avait pas eu lieu. Les honorables membres auront ensuite le même nombre de jours pour l'étude des propositions d'initiative parlementaire et les règlements généraux s'appliqueront à la conduite de la session, tout comme si nous n'avions pas eu cette première partie. Cet arrangement aura pour effet de réserver aux députés tous les jours qu'ils auraient eus pour exposer leurs mesures, mais ces journées leur seront données à la rentrée de la Chambre et non pas maintenant. Si mes collègues jugeaient bon d'adopter dès aujourd'hui la motion que je dois présenter lundi, ce qui ne pourrait se faire qu'avec le consentement unanime de la Chambre, on avancerait beaucoup les choses. Sinon, on mettra la motion aux voix lundi.

Je ne crois pas avoir rien à ajouter sur ce qu'on se propose de faire dès maintenant ou sur le programme des travaux d'ici à l'ajournement, ajournement dont on ne peut évidemment fixer la date avant qu'on ait expédié la besogne à faire.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING: (chef de l'opposition): Le premier ministre peut-il me dire si le Gouvernement a l'intention de faire terminer le débat sur l'Adresse avant l'ajournement?

Le très hon. M. BENNETT: C'est ce qu'on espérait. Tout dépend naturellement de l'opposition, au nom de laquelle je ne puis parler.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'assure mon très honorable ami que, du moment qu'il sera entendu qu'on terminera le débat sur l'Adresse, pourvu naturellement que ce débat ne se prolonge pas outre mesure, ce qu'il vient de proposer devant faciliter sans doute l'expédition des travaux parlementaires, notre groupe approuvera le programme qu'il a exposé. Ce programme, me semble-t-il, protège absolument les droits des députés. Si nous avons bien saisi les paroles du premier ministre, la besogne principale de la première partie de la session sera l'étude des accords conclus à la récente conférence impériale. Quant au rapport sur les voies de transport, le premier ministre n'a pas exprimé d'intention définitive, je crois, sur la date où il déposera les projets législatifs nécessaires?

Le très hon. M. BENNETT: C'est bien cela.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'estime à leur pleine valeur, tout comme la Chambre en général, je n'en doute pas, les raisons qui rendent nécessaire le dépôt des accords le même jour dans toutes les parties de l'Empire. Comme il fallait donc convenir d'une date commune, mercredi semblerait tout indiqué. Je note, cependant, que le parlement anglais